



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNE DE WORMHOUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL 092 | 016 | 2023

Date de la convocation et de l'affichage : 30/06/2023

L'an deux mille vingt trois, le six juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle d'évolution ECOLE ROGER SALENGRO, sous la présidence de Monsieur CALCOEN David

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	29
En exercice	29
Nombre de présents	25
Nombre de votants par procuration	4
Nombre de suffrages exprimés	29

16) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 PAR SUITE DU RETRAIT DE LA SAISINE DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES – BUDGET COMMUNE

Etaient présents : (25)

M. CALCOEN David, Maire, DEHONDT Florence, DERAM Didier, PRONIER Isabelle, DELMOTTE Vincent, GROYSILLER Céline, PIRE Olivier, VAN AGT Laurent, Adjoints,

BECK Sabrina, MARQUISE Lucas, DUPUITS Laurence, BRICHE Rémi, COURBOT Monique, POISSONNET Luc, GOSSART Géraldine, DENTREBECQ Patrick, BOLLE Christine, DOOM Emmanuel, BULTEEL Martine, KERCKHOVE Fabien, DEVOS Frédéric, DEGRAND Christophe, LEMOINE Isabelle, RICHARD Nicolas, PEEL John, conseillers,

Ont donné procuration : (4)

LENOIR Sylvie à DEHONDT Florence,
LAMMAR Carole à PRONIER Isabelle,
LEPROVOST Maryse à DEVOS Frédéric,
GLAZIK Dorothee à LEMOINE Isabelle,

Absents/excusés : Néant

Secrétaire de séance : MARQUISE Lucas

Pour le Maire empêché et par délégation

La 1^{ère} adjointe

DEHONDT Florence



16) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 PAR SUITE DU RETRAIT DE LA SAISINE DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES – BUDGET COMMUNE

16) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 PAR SUITE DU RETRAIT DE LA SAISINE DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES – BUDGET COMMUNE

Vu la séance du Conseil du 9 février 2023 rejetant le compte administratif 2022,

Vu l'avis de la chambre régionale des comptes du 11 avril 2023 déclarant que le projet de compte administratif était conforme au compte de gestion pour le budget principal et les budget annexes,

Vu la réception du courrier du 26 juin 2023 de Monsieur le préfet procédant au retrait de la saisine de la chambre régionale des comptes,

Vu la nécessité de procéder au vote du compte administratif 2022 – budget commune – pour transmission aux services de la sous-préfecture avant le 15 juillet 2023,

La commune de Wormhout dispose de nouveau de ses pouvoirs budgétaires pour l'exercice 2023.

Le Conseil prend connaissance en détail des dépenses et recettes de l'année. Ce document a été examiné par la commission des finances le 28 janvier 2023.

Un exemplaire du compte administratif a été annexé à la note de synthèse, ainsi que le rapport simplifié. Les résultats de l'exercice s'établissent comme suit :

LIBELLE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes	889.484,96 €	5.989.937,78 €
Dépenses	1.353.718,00 €	4.727.876,40 €
Résultat de l'exercice		+ 1.262.061,38 €
Reprise des résultats antérieurs	-464.233,04 € +2.807.141,71 €	+ 3.292.218,46 €
Résultats cumulés	+2.342.908,67 €	+ 4.554.279,84 €
Reste à réaliser		
• en dépense	4.506.521,17 €	
• en recette	50.000,00 €	
Déficit/excédent pour la section	-2.113.612,50 €	+4.554.279,84 €
Déficit/excédent global tenant compte des RAR		+ 2.440.667,34 €

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, l'assemblée délibérante élit son président ; le maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à élire à main levée la présidence de la séance pour l'approbation du compte administratif 2022.

Monsieur le maire se retire au moment du vote.

Sous la Présidence de Madame DEHONDT Florence 1ère adjointe, le Conseil Municipal est invité à approuver le Compte Administratif 2022.

VOTE DU CONSEIL

POUR	UNANIMITE
CONTRE	
ABSENTION	

Le conseil municipal,

DECIDE : D'approuver le compte administratif 2022 pour le budget commune.

Fait et délibéré en séance le 06/07/2023

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,

MARQUISE Lucas



Pour le Maire empêché et par délégation

La 1ère adjointe

DEHONDT Florence



Acte rendu exécutoire

Après transmission en Sous-Préfecture le : 12/07/2023

et publication ou notification le : 12/07/2023

Pour le Maire empêché et par délégation,

La 1ère adjointe,

DEHONDT Florence



Le secrétaire de séance,

MARQUISE Lucas



